



Héritage avant les 18 ans de son enfant

Par **VALERIE**, le **23/06/2011** à **07:48**

Bonjour,rnrnMon ex mari et moi avons eu un enfant (qui à 12 ans aujourd'hui) et avons construit une maison. Suite à notre divorce j'ai gardé la maison en reversant une contre-partie financière à mon ex mari. J'aimerais savoir si mon fils hériterait de ma maison en cas de décès en l'occurrence le miens..même s'il n'avait pas encore 18 ans ou bien ce serait son autre tuteur légal (son papa) qui en hériterait ?????rnrnPar avance Merci pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **23/06/2011** à **12:28**

Votre enfant en héritera.rnVous pouvez faire un testament pour désigner un autre gestionnaire que le père (qui ne sera pas le tuteur légal, c'est le père avec l'autorité parentale exclusive après votre décès, pas un tiers)rnAllez voir un notaire pour ce testament